



ECOLE DE MUSIQUE WILLEMS RYMEA

Année scolaire 2011 / 2012

FORMULAIRE D'INSCRIPTION (Recto)

E L E V E S					
NOM					
PRÉNOM					
Date de naissance					
École ou Profession					
Classe					
Inscription pour les cours suivants – voir « horaires et tarifs »					
Nom du cours					
Jour et heure					
Instrument					
Durée instr.					
Jour et heure					
Tarif annuel					
Total ligne tarif annuel	Montant de la réduction	Total après réduction	Frais de gestion 43,00 x ...	Cotisation d'adhésion	TOTAL GENERAL
				27,00	

<i>Parents / Élèves Adultes</i>	Monsieur	Madame
NOM		
PRÉNOM		
Profession		
ADRESSE		
Téléphone domicile		
Téléphone professionnel		
Téléphone portable		
@mail		

Situation parentale : père + mère = 1 foyer / père + mère = 2 foyers / père ou mère seul(e) au foyer / élève adulte

E L E V E S				
NOM				
PRÉNOM				

MODES DE PAIEMENT AU CHOIX*

- Soit en une fois à l'inscription par un chèque de :
- Soit en trois fois : le « Total après réduction » est alors divisé par 3.
 Au premier versement, il conviendra d'ajouter **70 €** correspondant à la somme des « Frais de gestion » et de la « Cotisation d'adhésion ».
 Le premier chèque sera encaissé immédiatement.
 Le second chèque sera encaissé le 1^{er} janvier 2012.
 Le troisième chèque sera encaissé le 1^{er} avril 2012.
- Soit en espèces (tout ou partie).
 Joindre un chèque de caution à échanger lors des versements.
- Soit par chèque vacances ANCV (tout ou partie) majoré des 1% de frais.
 Joindre un chèque de caution à échanger lors des versements.
- Soit en 10 fois par 10 chèques.

*Précisez le nom du signataire des chèques s'il diffère du nom des parents :

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Effectifs des cours collectifs : 10 à 15 élèves par classe.

Au cas où il y aurait moins de 5 à 6 élèves inscrits dans un cours, la durée de ce cours pourrait être réduite de 15' sans changement de tarif.

Aucun cours ne sera ouvert pour moins de 5 élèves, sauf réduction conséquente du temps de cours.

Conditions d'annulation

L'inscription s'entend pour l'année entière.

Tout désistement fera l'objet d'une étude particulière sur les bases suivantes :

Cours collectifs : remboursement proportionnel au nombre de cours restants dans la limite de 50% du tarif annuel.

Cours individuels : l'engagement vis-à-vis du professeur est annuel et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, sauf cas de force majeure.

- En cas d'absence, les professeurs sont remplacés ou récupèrent les cours manqués.

- Les professeurs n'ont pas l'obligation de remplacer un cours manqué par un élève.

J'accepte les conditions d'inscription stipulées ci-dessus.

Nom :

Date :

Signature :

Joindre à cette fiche d'inscription les **chèques** correspondants et **une photo** de chaque élève.